



DEPARTEMENT D'INDRE-ET-
LOIRE
ARRONDISSEMENT DE TOURS
CANTON DE MONTS

DATE DE LA SÉANCE	27 avril 2026
DATE DE LA CONVOCATION	17 avril 2026
NOMBRE DE CONSEILLERS	
EN EXERCICE	23
QUORUM	12
PRÉSENTS	19
ABSENTS	01
REPRÉSENTÉS	03
VOTANTS	22

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté Egalité Fraternité

PROCÈS VERBAL DE SÉANCE

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept avril à vingt heures.

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Emmanuel DUFAY, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. DUFAY, Mme ROBIN, MM ROBIN, BRIAUDEAU, Mme SENOCQ, MM BARTCZAK, REBY, Mme GAYE, M. MORISSET, Mmes BOMPAS, DAHURON, M. PERALEZ, Mme CHAMBARD-BLANC, MM POTIER, AUDAX, Mmes CARIOU, MERY-PERREAU, MM HOULARD, POITOU.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

Mme CHENIOUR qui a donné pouvoir à Mme CHAMBARD-BLANC.
Mme TESSIER qui a donné pouvoir à M. DUFAY.
M. d'ETAT qui a donné pouvoir à M. BRIAUDEAU.

ÉTAIENT ABSENTS :

Mme KOPP.

Madame Anne-Laure SENOCQ a été élue secrétaire de séance.

DCM_2026_34 – Approbation du procès-verbal de la séance du 30 mars 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et son article L. 2121-23,

Considérant la transmission aux membres du Conseil Municipal du procès-verbal de la séance du 30 mars 2026,

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 30 mars 2026 à l'approbation des conseillers municipaux. Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler sur ce procès-verbal avant son adoption définitive.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance du 30 mars 2026.

Communication de décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations consenties par le Conseil Municipal

« Département d'Indre-et-Loire
Arrondissement de Tours
Commune d'ARTANNES-SUR-INDRE

DECISION

N°DE_2026_05

Le Maire de la Commune d'ARTANNES-SUR-INDRE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2122-22,

Vu la séance du 20 mars 2026 lors de laquelle Monsieur Emmanuel DUFAY a été élu Maire de la Commune d'ARTANNES-SUR-INDRE,

Vu la délibération en date du 20 mars 2026, par laquelle le Conseil Municipal a délégué au maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de régler certaines des affaires énumérées à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et en particulier « d'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le Code de l'Urbanisme que la commune en soit titulaire ou délégataire »,

Vu les Déclarations d'Intention d'Aliéner reçues en Mairie,

Considérant qu'il importe d'apporter une réponse à celles-ci,

Sur proposition de la Commission « Affaires Générales »,

Considérant que ces biens ne présentent aucun intérêt pour la Commune,

DECIDE

Article 1 : de ne pas exercer de Droit de Préemption Urbain, sur les biens ci-après désignés :

- **Immeuble à usage d'habitation, sis 55 avenue de la Vallée du Lys, cadastré Section E n° 676 et 677, d'une contenance de 00ha 05a 40ca,**
- **Immeuble à usage d'habitation, sis 45 avenue de la Vallée du Lys, cadastré Section F n° 1520, d'une contenance de 00ha 28a 06ca,**
- **Immeuble à usage d'habitation, sis 20 rue des Vignes, cadastré Section E n° 1244, d'une contenance de 00ha 08a 46ca,**
- **Immeuble à usage d'habitation, sis 01 rue du Malvoisie, cadastré Section E n° 1666, d'une contenance de 00ha 08a 68ca.**

Article 2 : La présente décision sera communiquée au Conseil Municipal, lors de sa prochaine séance, sous la forme d'un donner acte.

Un extrait en est affiché à la porte de la Mairie.

Expédition en est adressée à Monsieur le Préfet d'Indre-et-Loire.

Fait à ARTANNES-SUR-INDRE, le 15 avril 2026

Le Maire,

Emmanuel DUFAY. »

Le Conseil Municipal lui donne acte de sa communication.

DCM_2026_35 – Centre Communal d'Action Sociale : Election des représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'action sociale et des familles, et notamment les articles L 123-6 et R 123-7 à R 123-10,

Vu la séance du 20 mars 2026 relative à son installation, à l'élection du Maire et des Adjoints,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 20 mars 2026, par laquelle il a fixé la composition du Centre Communal d'Action Sociales comme suit :

- Président : Monsieur Emmanuel DUFAY, Maire.
- 06 membres élus par le Conseil Municipal,
- 06 membres nommés par le Maire, dans les conditions de l'article L 123-6 du code de l'action sociale et des familles,

Considérant qu'il convient pour le Conseil Municipal, d'élire 06 membres en son sein,

Considérant que les membres élus du C.C.A.S. le sont au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel,

Une seule liste de candidats est présentée : Liste 1 : *Marina CHENIOUR, Patricia DAHURON, Christel TESSIER, Pascale GAYE, Marie-Alice ROBIN, Anne MERY-PERREAU*

Nombre de bulletins : 22

Nombre de bulletins blancs : 00

Nombre de bulletins nuls : 00

Nombre de suffrages exprimés : 22

Quotient électoral : $22/6$ (suffrages exprimés/nbre de sièges) = 3,66

Ont obtenu :

Liste 1 : 22 voix

$22/3,66 = 6$

06 sièges.

Sont donc élus en qualité de représentants du Conseil Municipal au C.C.A.S. :

- Madame Marina CHENIOUR
- Madame Patricia DAHURON
- Madame Christel TESSIER
- Madame Pascale GAYE
- Madame Marie-Alice ROBIN
- Madame Anne MERY-PERREAU

DCM_2026_36 – Désignation des représentants du Conseil Municipal au sein du Syndicat d'Aménagement de la Vallée de l'Indre (SAVI) – Proposition à la CCTVI

Le Conseil Municipal,

Vu la séance du 20 mars 2026 relative à son installation, à l'élection du Maire et des Adjointes,

Vu les articles L 2121-21, L 2121-33, L 5211-7 et L 5211-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts des syndicats intercommunaux auxquels la Commune adhère,

Vu la délibération n°DCM_2026_33 en date du 30 mars 2026 proposant les candidatures de Monsieur Christophe BARTCZAK en qualité de titulaire et Monsieur Frédéric BRIAUDEAU en qualité de suppléant auprès du Syndicat d'Aménagement de la Vallée de l'Indre ;

Considérant que suite au renouvellement du Conseil Communautaire de Touraine Vallée de l'Indre, et la désignation de Monsieur Emmanuel DUFAY, au poste de Vice-Président en charge de la Transition écologique et de la GEMAPI, il apparaît cohérent de désigner Monsieur Emmanuel en tant de délégué auprès du Syndicat d'Aménagement de la Vallée de l'Indre ;

Considérant qu'il est voté au scrutin secret toutes les fois que le tiers des membres présents le réclame ou qu'il s'agit de procéder à une nomination ou présentation ;

Considérant qu'en application de l'article L.2121-21 du CGCT, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin ce qui n'est pas le cas en l'espèce ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

DE PROPOSER, à main levée, les candidatures d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant de la commune d'ARTANNES-SUR-INDRE auprès du Syndicat d'Aménagement de la Vallée de l'Indre ;

DE PROPOSER Monsieur Emmanuel DUFAY en qualité de titulaire et Monsieur Christophe BARTCZAK en qualité de suppléant.

DCM_2026_37 – Participation à l'action « Elu.e.s Rural.e.s Relais de l'Egalité » et désignation d'un élu relais au sein du Conseil Municipal ainsi que d'un agent relais au sein de la Mairie

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'action « Elu.e.s Rural.e.s Relais de l'Egalité (ERRE) » lancée par l'Association des Maires Ruraux de France (AMRF). Celle-ci a mis en place des actions adaptées aux spécificités des territoires ruraux en faveur des femmes.

Le projet de l'AMRF se décline autour de trois axes « socle », adaptés en fonction des spécificités départementales et de la mobilisation du réseau :

1. La désignation d'un élu référent au niveau départemental et **l'identification des élus volontaires pour être « relais de l'Egalité » au niveau du conseil municipal** (éventuellement en binôme, en fonction des besoins et disponibilités sur le terrain) ;
2. La **formation** des élus relais à la lutte contre la violence faite aux femmes et toute forme de discrimination, grâce à une formation inédite et « spéciale élus » ;
3. La mise en place d'un **réseau, au niveau infra-départemental, départemental et national**, regroupant les élus relais communaux et d'autres acteurs impliqués dans le domaine afin de renforcer des synergies locales (exemple : CIDFF, Familles Rurales, association Solidarité Femmes, etc.).

Le rôle de l'élu, en proximité, sera celui de « relais » : repérer et/ou recueillir la première parole de la victime, puis orienter et accompagner vers les structures spécialisées.

Pour ce faire, l'élu relais municipal :

- Bénéficie d'une formation créée pour les élus qui facilitera leur mission. Si les relais souhaitent se former sur d'autres compétences en lien avec leur mission, l'AMRF peut les orienter vers des structures partenaires qui offrent aussi des formations liées au sujet ;
- Est identifié au sein de la commune par : livret d'accueil, panneau d'affichage, journal municipal, site de la commune par exemple ;
- Est joignable facilement (par téléphone) ;
- Reçoit les personnes dans un lieu sécurisé permettant la confidentialité ;

- S'engage à respecter la confidentialité ;
- Met tout en œuvre pour rentrer en relation avec des structures adaptées et y orienter la victime ;
- Impulse des actions de sensibilisation à ce sujet auprès de divers publics – prévention auprès des jeunes.

Après lecture faite et discussion, **le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :**

DE SOUTENIR cette action ;

DE DESIGNER Madame Maryline CHAMBARD-BLANC comme « élue rurale relais de l'Égalité » au sein du conseil municipal ;

DE DESIGNER Madame Delphine CARCAILLON comme « agent relais » au sein de la Mairie.

A la question de Monsieur POITOU concernant un éventuel retour de cette action en commission, Madame CHAMBARD-BLANC précise qu'en raison de la confidentialité requise, un retour pourrait être fait une fois par an sur le nombre de victimes accueillies, sous forme de statistiques.

Monsieur DUFAY informe l'assemblée que la principale cause de déplacement des gendarmes sur la commune est liée aux violences intrafamiliales.

Madame CHAMBARD-BLANC souhaiterait mettre en place un temps fort lors de la journée de la femme le 25 novembre prochain, ainsi qu'un travail de sensibilisation auprès des administré(e)s.

Monsieur ROBIN rappelle le lien qui sera fait avec l'école et la mise en place de boîtes papillon.

Monsieur DUFAY précise que le relais sera effectué lors d'une réunion de la commission Cohésion Sociale.

DCM_2026_38 – Convention de participation financière aux travaux d'une voirie communale mitoyenne avec la commune de Thilouze

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le 22 décembre 2025, Isabelle DELACÔTE et Emmanuel DUFAY ont rencontré Eric LOIZON (Maire) à Thilouze, afin d'évoquer la problématique de la Voie Communale 7, mitoyenne entre nos deux communes, entre les lieux-dits Couteau et Les Briants, au sud de la Commune.

Cette VC 7 se trouve fort détériorée et nécessite des travaux urgents. Pour cela, un accord entre les deux communes s'est porté sur la gestion de la maîtrise d'ouvrage par la Commune de Thilouze, qui refacturera 50 % du montant TTC à la Commune d'Artannes-sur-Indre.

Le devis s'élève à 24 460,80 € TTC. Les travaux consisteront en :

- La scarification de la chaussée en pleine largeur
- La mise en œuvre d'une couche de GNT 0/31.5 diorite sur 7 cm
- La réalisation d'un enduit bicouche en pleine largeur

Madame DAHURON rapporte que les travaux ont pris fin aujourd'hui.

Monsieur DUFAY informe les membres qu'un accord entre les communes d'Artannes-sur-Indre et de Thilouze datant de plusieurs mandats existe concernant l'entretien des routes mitoyennes aux deux communes : Artannes-sur-Indre entretient la route menant à La Lande et Thilouze la route à Couteau.

Monsieur POITOU évoque l'apport régulier d'agrégats sur les bas-côtés des routes par les agents des services techniques, et se questionne sur la faisabilité de réalisation de rives bétonnées, qui auraient une durée de vie prolongée, et sur le coût que cela représenterait.

Monsieur DUFAY lui précise que le coût d'une rive bétonnée est 30 fois le coût de la diorite utilisée.

Monsieur BRIAUDEAU intégrera cette information lors de sa prochaine commission cadre de vie.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :

ACCEPTE la convention de participation financière aux travaux de la Voirie Communal 7, mitoyenne avec la commune de Thilouze, pour un montant de 12 230,40 € TTC qui seront refacturés à la Commune d'ARTANNES-SUR-INDRE ;

AUTORISE le Maire à signer le document à intervenir, ainsi que toute pièce s'y rapportant.

DCM_2026_39 – ZAC du Clos Bruneau : Présentation du compte-rendu annuel à la collectivité (CRACL) 2025

Monsieur DUFAY, Maire, présente le Compte-Rendu Annuel à la Collectivité 2025, établi par le CREDIT MUTUEL AMENAGEMENT FONCIER, aménageur de la ZAC du Clos Bruneau, transmis aux membres du Conseil Municipal, préalablement à la séance de Conseil Municipal.

Il précise que le C.R.A.C.L. a été exposé par les représentants du CREDIT MUTUEL AMENAGEMENT FONCIER le 27 avril 2026. Aucune observation n'a été formulée.

Conformément à la loi n°2000-1208 dite SRU, à l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 (art 75), à l'article L 300-5 du Code de l'Urbanisme et au Traité de concession signé le 27 novembre 2014, il convient de présenter et de faire approuver le Compte-Rendu Annuel à la Collectivité (CRACL) concernant la ZAC du Clos Bruneau, par délibération du Conseil Municipal.

Le C.R.A.C.L. 2025 comprend une note de conjoncture sur les conditions de réalisation de l'opération sur l'année 2025 (dates-clés, avancement de l'opération – procédure, acquisitions foncières, ventes, actualisation du bilan prévisionnel) et la prospective 2026 (acquisitions foncières, travaux, commercialisation et échéancier des réalisations des équipements publics de la zone actualisé – planning prévisionnel de l'opération).

Sont joints à la note de conjoncture les bilan et plan de trésorerie prévisionnels actualisés.

Monsieur POITOU évoque la participation de l'aménageur lors de la réalisation de la tranche 1 de la ZAC.

Aussi, au regard des travaux de modification du restaurant scolaire effectués en 2023 et pensant que l'augmentation du nombre d'habitants suite à cette tranche 1 est à l'origine de ces travaux, il suggère qu'une demande de participation de l'aménageur soit étudiée.

Monsieur DUFAY énonce que cette participation du Crédit Mutuel Aménagement Foncier pour la tranche 1 de la ZAC est détaillée dans l'avenant au traité de concession, soit des aménagements effectués sur la RD 121 et la rue du Clos Bruneau (plateau surélevé et cheminement piétonnier), ainsi que celle affectée aux tranches 2 et 3, avec notamment une participation pour cette dernière aux travaux d'aménagements paysagers de la rue du Noyer de Balzac.

Monsieur HOULARD souhaiterait que les Comités de Pilotage de la ZAC soient prévus en amont des séances de conseil municipal et non le jour même, afin d'en faciliter la compréhension avant le passage en conseil municipal.

Monsieur DUFAY précise que cette organisation est effective depuis trois ans, car ces thèmes étaient directement inscrits à l'ordre du jour de la séance sans Comité de Pilotage au préalable et surchargeaient ces séances.

Le Conseil Municipal ayant pris connaissance de Compte-Rendu Annuel à la Collectivité 2025 concernant la ZAC du Clos Bruneau et entendu sa présentation, **après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

APPROUVE le Compte-Rendu Annuel à la Collectivité 2025 concernant la ZAC du Clos Bruneau présenté par la société « CREDIT MUTUEL AMENAGEMENT FONCIER ».

DIT que le document sera annexé à la présente délibération.

DCM_2026_40 – ZAC du Clos Bruneau : Modification du CPAUPE de la Tranche 3

Le Conseil Municipal,

Vu sa délibération du 07 juillet 2025 approuvant le Cahier des Charges de Cessions de Terrains de la Z.A.C. du Clos Bruneau – 3^{ème} tranche, y compris son annexe, le Cahier des Prescriptions Architecturales, Urbaines, Paysagères et Environnementales ;

Vu sa délibération du 10 novembre 2025 modifiant le CPAUPE de la Tranche 3 ;

Considérant la nécessité de mettre le CPAUPE de la Tranche 3 en corrélation avec le Plan Local d'Urbanisme (PLU) (modifications en pages 10 et 12), permettant de supprimer des impositions de toiture terrasse pour certains lots, de modifier les implantations des constructions par rapports aux limites séparatives et de règlementer plus précisément les types de toiture ;

Au questionnement de Monsieur POTIER concernant l'élaboration du CPAUPE, Monsieur DUFAY lui explique que c'est l'aménageur qui l'élabore avec le concours de la commission en charge de l'urbanisme, il est ensuite proposé à la validation des élus en COPIL ZAC, puis approuvé en séance de conseil municipal.

Vu le projet modifié présenté par le CREDIT MUTUEL Aménagement Foncier, et annexé à la présente délibération ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le Cahier des Prescriptions Architecturales, Urbaines, Paysagères et Environnementales modifié ;

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

DCM_2026_41 – Travaux de Rénovation Energétique de la Mairie : Proposition d'Avenant n°01 au marché de Maîtrise d'œuvre

Le Conseil Municipal,

Vu la décision du Maire n°DE_2025_23 en date du 08 octobre 2025 attribuant le Marché de Maîtrise d'œuvre pour l'Amélioration thermique de la Mairie et la réalisation de divers travaux à COTEAU ARCHITECTURE ;

Montant de la rémunération provisoire : 59 820 € HT, soit 71 784 € TTC. (Taux de rémunération : 8,80 %)

Vu la délibération du 02 mars 2026 approuvant l'Avant-Projet Définitif (A.P.D.), il convient de fixer la rémunération forfaitaire définitive par voie d'avenant.

L'A.P.D. proposé par le Maître d'œuvre fait apparaître un coût prévisionnel des travaux de 575 900 € HT.

Le montant de l'avenant proposé est de 7 559,20 € HT, fixant la rémunération du maitre d'œuvre à 67 379,20 € HT.

Conformément aux dispositions du marché, la modification du coût prévisionnel des travaux modifie la rémunération du Maitre d'œuvre.

Monsieur POITOU, qui était présent lors de la validation de l'APD en séance de conseil municipal, ne comprend pas l'absence de présentation de cet avenant en commission en amont du conseil municipal. Il lui semble intéressant d'avoir les informations sur le coût énergétique actuel du bâtiment, le résultat de l'étude ECB précisant notamment la classe énergétique à atteindre ainsi que le montage financier. Il ne peut se positionner favorablement avec le peu d'éléments présentés.

Monsieur DUFAY rappelle la genèse du projet, débuté en 2023 par l'étude énergétique (ECB) de la Mairie estimant un montant de travaux à 350 000 € en rénovation énergétique pure. Cependant, certains coûts paraissent sous évalués ou singuliers. A cela a été couplée une étude de l'ADAC, décelant diverses problématique (l'humidité présente dans la cave qui, remontant par capillarité, a fortement endommagé les plaintes de la salle du Conseil ainsi que la première rangée de pierres du contour du bâtiment. Certains choix

d'équipement ont également fait monter la note, notamment ceux prévus dans la salle du Conseil. La fourchette de travaux était alors comprise entre 350 000 € et 550 000 €. Puis les Architectes des Bâtiments de France ont émis des demandes, notamment l'implantation de quatre œils-de-bœuf en toiture. Lors de l'étude par l'Architecte, toutes ces prises en compte ont porté le montant des travaux à 574 900 € HT.

L'étude ECB prévoit un gain énergétique, grâce au scénario retenu, de 61 %. Le montage financier contient des subventions possibles auprès du Fonds Vert, du CRST, de la DETR, et du SIEIL prévoyant un autofinancement communal d'environ 238 000 €.

Monsieur DUFAY précise également que le montage financier n'est pas encore arrêté. En effet, de gros doutes planent sur une possible forte hausse des taux d'intérêt d'emprunts en 2027, doute corroboré par Monsieur PERALEZ. Un rendez-vous doit être réalisé prochainement avec notre conseil à la Trésorerie Générale pour évoquer la question du financement du projet.

Monsieur POITOU souhaiterait avoir communication de l'étude ECB (avec le gain énergétique) ainsi que du montage financier.

Après en avoir délibéré, à 18 voix pour, 04 voix contre (Mmes CARIOU, MERY-PERREAU, MM HOULARD, POITOU) :

ACCEPTE de passer un avenant n°01 au marché de Maîtrise d'œuvre conclu avec COTEAU ARCHITECTURE pour fixer le montant du forfait définitif de rémunération, porté à 67 379,20 € HT.

AUTORISE le Maire à signer le document à intervenir, ainsi que toute pièce s'y rapportant.

Conseil Communautaire du 09 avril 2026

Au cours de cette séance, Éric LOIZON a été réélu président, renouvelant ainsi son mandat à la tête de l'intercommunalité pour les 6 prochaines années.

Le Conseil communautaire a également désigné 13 Vice-présidentes et Vice-présidents chacun chargé d'une thématique essentielle pour le fonctionnement et le développement du territoire. Il a également élu les 8 membres du Bureau communautaire, chargés de prendre des décisions de fonctionnement courant, sur les projets que Touraine Vallée de l'Indre souhaite engager ou financer.

Composition

1 Président

Eric LOIZON (Maire de Thilouze) : Président, Communication, Politiques Contractuelles, Unité de Valorisation Énergétique (unité de retraitement de déchets à Saint benoit la foret)

13 Vice-présidentes et Vice-présidents

Catherine GAY (Maire de Monts) : Vice-présidente à la Mobilité et au Transport scolaire

Sylvie GINER (Maire de Montbazou) : Vice-présidente aux Finances et Ressources Humaines

Jean-Christophe GASSOT (Maire d'Esvres-sur-Indre) : Vice-président à l'Aménagement, Habitat et Citoyens Français Itinérants

Jean-Marc JASNIN (Maire de Veigné) : Vice-président au Cycle de l'eau

Alain ESNAULT (Maire de Sorigny) : Vice-président au Développement Économique et à l'Innovation

Sylvia GAURIER (Maire d'Azay-le-Rideau) : Vice-présidente au Tourisme, Patrimoine et à l'Événementiel

Frédéric DUPEY (Maire de Villeperdue) : Vice-président à l'Enfance et à la Jeunesse

Patrick NATHIÉ (Maire de Saint-Branchs) : Vice-président au Cycle des déchets

Jean-Luc CADIOU (Maire de Vallères) : Vice-président Technique, Bâtiments, Voirie et Achats publics

Emmanuel DUFAY (Maire d'Artannes-sur-Indre) : Vice-président à la Transition écologique, GEMAPI et Agriculture

Jérôme BIROCHEAU (Maire de Truyes) : Vice-président à la Petite enfance, Social et France Services

Sylvie TESSIER (Maire de Lignièrès-de-Touraine) : Vice-présidente à la Culture et la Lecture publique

Fabien BARREAU (Maire de Cheillé) : Vice-président aux Sports et à la Mutualisation

Prochaine réunion le 6 mai 2026.

RAPPORT DES COMMISSIONS

Cadre de vie – Rapporteur : M. BRIAUDEAU

Réunion du 29/04/2026.

Rénovation énergétique de la mairie

- Rendu de la phase PRO en mairie d'Artannes-sur-Indre le 17 Avril.
- Publication du marché de travaux prévue le 11 mai, sous réserve de transmission de l'ensemble des pièces à la mairie au plus tard le 7 mai.
- Durée prévisionnelle de consultation des entreprises : 1 mois ;
- Visites entreprises en présence de l'architecte : les 22 et 29 mai à 10h, sur prise de rendez-vous avec Monsieur Croquet, responsable des services techniques de la ville.
- Date limite de remise des offres par les entreprises : 11 juin à 12h00, avec remise des plis à la maîtrise d'œuvre le jour même.
- Rendez-vous en mairie pour le retour de l'analyse des offres : 19 juin à 9h ;
- Réunion de lancement de chantier prévue le 17 juillet à 9h ; l'ensemble des réunions de chantier se tiendra ensuite chaque vendredi à 9h.

Planning travaux

- Fin août : réfection de la toiture hors marché.
- Septembre/mi-novembre : Travaux sous toiture/étage/cave et travaux extérieurs.
- Mi-novembre/mi-janvier : extension mairie/verrière
- Mi-janvier/fin-mars : rez-de-chaussée mairie
- Réception mi-avril 2027

Mise en conformité mairie (ancienne école)

Suppression du BAES dans le local archives.

Mise en place de barres antipanique sur les portes entre l'extension et le bâtiment existant hors marché, ainsi que sur la porte donnant sur la sortie de secours ; Mise en place d'une porte coupe-feu pour les locaux archives, ainsi que d'un panneau « Sans issue » sur les portes des locaux archives.

Alarme mairie.

Remplacement de l'alarme

Cheminée mairie.

- Reprise de la maçonnerie sur la cheminée

Route de la Billette

- Echange en cours entre les 4 communes.
- Proposition de la métropole de piloté le projet
- Réunion le 29 avril, étudier la proposition financière et planning.

Rue du Dolmen

Dans l'attente d'accord obtenu de l'ensemble des propriétaires pour la cession des terrains à la commune 40% ont répondu.

Les travaux seront à prévoir début 2027.

Cantine mise en conformité

- Réalisation d'un local pour stockage des denrées sèches.
- Travaux prévus pendant les vacances scolaires (juillet / août).
- Création d'une cloison coupe feux et plafond coupe feux.
- Modification électrique
- Modification chauffage

Accessibilité PMR

- Passage piéton à proximité de la pharmacie
- Prévoir la création ou l'adaptation d'un accès PMR au passage piéton, afin de garantir une traversée sécurisée et conforme aux normes d'accessibilité.

Végétalisation du cimetière

- La végétalisation du cimetière sera faite en interne, les agents des services techniques ont tous été formé.
- Réunion préparatoire à programmer avec les services techniques.

ZAC 3

- Réunion de coordination avec les entreprises et les concessionnaires afin de lancer le chantier le 27 avril 14h00.
- Travaux : Début juin
- Comité de Pilotage de la ZAC du Clos Bruneau se réunira le lundi 27 avril 2026, à 18h30, en Mairie.

Réclamations

- Arrêt de bus route de la Baudinière sécurisation des arrêts de bus ;
- 4 arrêts de bus 2 dans chaque sens.
- 4 poteaux bois et empierrement.
- Les travaux seront exécutés par les services techniques municipaux.

Prochaine réunion le mercredi 27 mai 19h00.

Vie Locale – Rapporteur : M. BARTCZAK

Commission Vie Locale du Jeudi 23 avril 2026

Présentation de l'équipe constituant la commission vie locale.

La Commission Vie Locale de la mairie réunit des élus engagés, dont la mission est de renforcer l'impact environnemental et le poursuivre le déploiement de la biodiversité sur notre commune.

Le recensement et la sauvegarde de notre patrimoine ainsi que le tourisme font partie intégrante de cette commission.

Elle constitue un espace d'échange, de réflexion et de propositions au service de la commune.

- Budget -

Le budget étant actuellement en cours d'élaboration, la commission indique qu'elle n'a pas de remarque à formuler à ce stade concernant les éléments budgétaires relevant de son périmètre.

Une attention particulière est portée aux travaux paysagers prévus dans la continuité de la rue du Noyer de Balzac. L'estimation basse communiquée à ce stade s'élève à 15 000 €.

– Environnement –

Journée environnement (début juin avec les sentiers du Lys (Philippe Verhiest). Faire 2 ou 3 circuits avec des diplômes pour les enfants (voir Delphine).

Fleurissement. Des idées de plantes vivaces et peu gourmandes en eau. Quelle commission gère la récupération des eaux de pluie ?

2^{ème} fleur (mi-août, le jury sera sur Artannes. Une réunion pour commencer le rapport sur le « Label » est programmée le 30 avril à 14h00. Peut-on faire des dons de graines aux habitants centre bourg ?

– Biodiversité –

ABC COPII et COTECH (+ formation avec les agents) - Adapter son jardin au changement climatique.

Le 16 avril 2026, une formation animée par le CPIE a réuni les agents communaux et des élus autour des enjeux liés au changement climatique. À son issue, deux groupes de travail ont été créés : l'un pour réfléchir au fleurissement et à l'entretien des espaces verts du cimetière, l'autre pour étudier les aménagements possibles sur le côté non adjacent de l'église.

– Patrimoine –

Lavoir Les Briants.

Au lavoir des Briants, des particuliers ont entrepris un important nettoyage, retirant ronces et plantes invasives. Grâce à leur intervention, le site a retrouvé une belle mise en valeur. Cependant, ces travaux ont révélé que plusieurs pierres du lavoir étaient désolidarisées. Une demande par le biais de l'Association de Patrimoine d'Artannes a donc été adressée à la commune pour savoir si les agents municipaux pouvaient intervenir afin de terrasser et stabiliser ces éléments.

Rénovation du tableau Saint Maurice de l'église

Un dossier va être déposé pour solliciter un don en vue de la remise en état du tableau de Saint-Maurice conservé dans notre église. L'entreprise Michelin propose une aide de 8 000 € dans le cadre de sa campagne « Sur la route du plus grand Musée de France 2026 », en partenariat avec la Fondation *La Sauvegarde de l'Art Français*.

Madame MERY-PERREAU souhaiterait connaître le coût de la restauration. Monsieur BARTCZAK lui répond qu'aucun devis n'a été demandé pour le moment.

Monsieur BARTCZAK répond à Monsieur POITOU concernant la réalisation des travaux si le projet de la commune n'est pas retenu en lui précisant qu'ils seront alors repoussés à l'appel à projet 2027.

Monsieur DUFAY informe que le tableau n'est pas de grande facture, comme rapporté par Madame YOUNG, présidente de l'association des Amis du Patrimoine Artannais. Les travaux ne seront pas réalisés sans aide financière.

Vitalité Artannaise – Rapporteur : Mme ROBIN

Commission Vitalité Artannaise – 14 avril 2026

La Commission Vitalité Artannaise s'est réunie le mardi 14 avril 2026 afin de faire un point sur la vie associative, les festivités communales et les ressources humaines.

1. Associations et événements

Un état des lieux des associations de la commune d'Artannes a été présenté.

Au début du mois d'avril, la commune comptait 35 associations. Lors de la semaine de la commission, une 36^e association a été créée :

- **Les Pêcheurs du Dimanche** : association de loisirs ayant pour objectif de partager la passion de la pêche à la carpe, organiser des challenges, louer un étang et permettre aux passionnés de se retrouver dans un cadre convivial.

Un point a également été réalisé sur les différentes manifestations organisées par les associations.

À ce jour, aucune difficulté majeure n'est signalée.

La principale problématique concerne l'utilisation des salles communales le week-end. Il est rappelé que :

- les problèmes de réservation doivent être gérés directement entre les associations

2. Festivités de la commune

Un point a été fait sur les événements à venir et un calendrier des manifestations a été transmis.

Commémoration du 8 mai : Christel Tessier coordonnera la matinée car je serai absente

L'organisation est globalement définie.

Il reste toutefois une personne à mobiliser pour assurer la sécurité du cortège : Monsieur POTIER et Madame DAHURON se proposent et seront présents.

Fête nationale du 14 juillet :

Un échange a eu lieu concernant cet événement.

Une nouvelle date de réunion ou d'organisation sera fixée ultérieurement afin de préparer cette manifestation.

3. Ressources humaines

L'organigramme des services municipaux a été présenté, permettant d'avoir une vision globale de l'organisation des services et des agents.

4. Prochaine réunion

La prochaine réunion avec l'ensemble des associations est fixée au **Jeudi 28 mai 2026 à 20h à la SALLE DES FETES !**

Enfance-Jeunesse, Sécurité des biens et des personnes – Rapporteur : M. ROBIN

Concernant l'école, le conseil d'école du 18 mars a permis de faire un point sur les effectifs, avec 307 élèves actuellement, soit une moyenne de 25,6 élèves par classe. Au moment du conseil, 34 inscriptions ont été enregistrées pour la rentrée prochaine, principalement en petite section.

Plusieurs actions pédagogiques ont été menées ou sont prévues, notamment autour du consentement, des usages des écrans et de la sensibilisation à l'environnement avec l'intervention du CPIE (Centre permanent d'initiatives pour l'environnement), en lien avec l'atlas de la biodiversité porté par la commune. La fête de l'école se tiendra le 26 juin sur le thème « Summer Party ».

L'école souhaite concourir au budget participatif 2026 du département, les enseignants étudient actuellement le projet. Du côté de la restauration scolaire, une réduction progressive du plastique est engagée par l'association, et des actions sont prévues sur le bruit et la sécurité (test incendie).

L'ALSH a, de son côté, rappelé que la structure sera fermée pendant la période estivale, du 31 juillet au 21 août.

Enfin, plusieurs points ont été abordés par la commune, notamment les investissements en cours, la mise en conformité dans le cadre du PPMS intrusion et le renouvellement courant mars des représentants municipaux.

Concernant la commission éducation, enfance-jeunesse, sécurité et éclairage public du 16 avril, celle-ci a travaillé sur le budget supplémentaire qui sera prochainement voté.

La commission a également travaillé sur la mise en place d'une étude surveillée à l'école, envisagée à partir de la rentrée prochaine.

Le projet des boîtes papillons avance, une organisation est en cours avec la désignation des référents.

Un point a également été fait avec l'association de la cantine, notamment sur les aspects sécurité et hygiène.

Enfin, sur les volets sécurité et éclairage, les réflexions se poursuivent concernant la vidéoprotection, les dispositifs d'alerte PPMS et les équipements d'éclairage, avec des études en cours et des arbitrages prévus pour les prochains budgets.

Cohésion Sociale et culture – Rapporteur : M. DUFAY (Mme CHENIOUR étant représentée)

La commission Cohésion sociale et culture s'est réunie le 8 avril.

Après la présentation de chacun des membres de la commission, différents points ont été abordés :

CMJ :

La future constitution sera de 5 CM1, 5 CM2 et 5 adolescents (11-16 ans)

Pour les CM1/CM2 est envisagé un travail en lien avec les enseignants sur le système électoral, vote des élèves avec cérémonial officiel (isoloirs, carte électorale, tampons...)

Pour les adolescents : ouverture des candidatures via les clubs, associations et accueil ado –centralisation à la mairie

Durée du mandat : 2 ans

Election prévue autour de septembre / octobre 2026

Un Contest de skateboard est prévu le 4 juillet qui fera office d'inauguration du skate park. Il est à noter que les actuels membres du CMJ ont beaucoup participé aux réflexions sur l'installation de cet équipement.

CMS ou conseil municipal des sages :

La commission envisage d'ouvrir ce conseil à partir de 55 ans (minimum – peut être relevé) aux personnes faisant preuve de disponibilité (notion à définir plus précisément). Un autre prérequis serait d'être inscrit sur les listes électorales ou résider à Artannes (question soulevée qui reste à trancher).

La commission a listé des orientations de travail pour arriver à un projet définitif et ficelé. L'idée serait d'acter la création de conseil municipal des sages par un vote en conseil municipal.

Cohésion sociale : les dates de la prochaine collecte de la banque alimentaire sont connues : les 28 et 29 novembre prochains. Il s'agira d'associer à cette collecte les élus du CMJ.

Concernant la **culture**, l'ensemble de la commission s'est familiarisée avec le fonctionnement de la programmation et des participations de la CCTVI.

Quelques dates à retenir :

6 juin 2026 - Les Maries HD - Salle des fêtes – 20h30

27 juin 2026 - Théâtre de l'Ante - Espace des Glycines – sur réservation

14 juillet 2026 – Ernesto - En lien avec la commission de Marie-Alice

4 octobre 2026 - Les Clowneries magiques (enfants) - Salle des fêtes – 15h30

14 novembre 2026 - Concert Jazz - Salle des fêtes – 20h30

Sinon, une course solidaire au profit de la Maison des femmes du CHRU de Tours est organisée le dimanche 7 juin(matin) : 3 distances possibles (5, 10 ou 15 km), coût d'inscription 1 €/km. Plusieurs membres intéressés pour constituer une équipe Mairie d'Artannes (ouvert à l'ensemble du conseil).

Proposition de courir avec un t-shirt aux couleurs de la commune.

Affaires Générales – Rapporteur : Mme SENOCQ

La commission s'est réunie le 23 avril 2026.

1. Communication

1. Communication orale et écrite

Les règles de base de la communication sont rappelées :

- Respect mutuel entre agent et élu mais aussi entre élus
- Respect des rôles de chacun
- Respect de la confidentialité des dossiers, des décisions en cours
- Prendre le temps de s'écouter

2. Réseaux sociaux

Nous avons échangé pour savoir si nous devons relancer les publications sur Instagram, les contenus et comment améliorer les contenus et les fréquences.

3. Site internet :

Nous avons échangé pour donner de la visibilité au Conseil Municipal des Jeunes et au Conseil Municipal des Sages ainsi que d'y déposer les comptes rendus.

Kévin va travailler pour voir la faisabilité de mettre une carte interactive pour annoncer les travaux.

4. La Newsletter

Nous avons échangé sur les dates clés de la préparation de la newsletter.

De nouvelles idées ont été proposées pour améliorer la présentation de celle-ci, nous espérons vous les faire découvrir très prochainement.

5. Bulletin municipal

Nous avons échangé sur le format du bulletin municipal. En raison du délai qui semble court, il est décidé de ne pas revoir la charte graphique pour le moment. Nous ne faisons donc que la consultation auprès de l'imprimeur. Fin 2026, nous travaillerons sur le sujet de revoir la charte graphique.

2. Finances

1. Lettre de cadrage

Relecture de la lettre de cadrage avec échanges pour savoir s'il y avait besoin d'apporter des explications.

Il n'a pas été nécessaire d'apporter plus d'information.

3. Dossiers urbanisme

Il est rappelé que chacun d'entre nous se doit d'être en règle sur le plan urbanisme et que si ce n'est pas le cas il est demandé que ce soit régularisé rapidement.

Nous avons ensuite travaillé sur les dossiers d'urbanisme.

Prochaine commission le mardi 26 mai 2026 à 19h.

TOUR DE TABLE

Madame ROBIN souhaite un bon 8 mai à tout le monde ; elle sera absente mais remercie toutes les personnes présentes, Madame TESSIER qui assurera la gestion de la manifestation ainsi que Monsieur BOMONT ayant accepté d'officier.

Monsieur POTIER rappelle qu'il avait transmis un mail aux élus détaillant le mode opératoire de regroupement de messageries avec diverses spécificités opérateurs et la création de leur signature d' élu. Il prévoit une cession d'une heure pour ceux qui n'auraient pas réussi à la créer.

En parallèle, il a vu avec Sandrine NOVO pour l'organisation d'un agenda partagé. Les agents travaillent avec Outlook et un agenda partagé sur google, celui-ci relié à l'adresse mail d'un agent. Il travaille sur une solution pour avoir un seul outil permettant de partager l'ensemble des agendas. Il a pour cela pris contact avec le prestataire informatique de la Mairie, auprès duquel il a ouvert un ticket afin d'avoir une solution efficace pour l'ensemble des agents et élus au quotidien.

Monsieur DUFAY remercie l'ensemble des membres pour leur implication dans les réunions des différentes commissions. Seule la commission Vie Locale ne s'est pas réunie en nombre conséquent, il insiste sur le fait que l'environnement et le patrimoine sont très importants dans la commune.

Prochain conseil municipal le lundi 08 juin 2026 à 20h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

Liste des délibérations :

- DCM_2026_34 - Approbation du procès-verbal de la séance du 30 mars 2026
- DCM_2026_35 – CCAS – Election des représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration
- DCM_2026_36 – Désignation des représentants du Conseil Municipal au sein du Syndicat d'Aménagement de la Vallée de l'Indre (SAVI) – Proposition à la CCTVI
- DCM_2026_37 – Participation à l'action « Elu.e.s Rural.e.s Relais de l'Egalité » et désignation d'un élu relais au sein du Conseil Municipal ainsi que d'un agent relais au sein de la Mairie
- DCM_2026_38 – Convention de participation financière aux travaux d'une voirie communale mitoyenne avec la Commune de Thilouze
- DCM_2026_39 – ZAC du Clos Bruneau : Présentation du compte-rendu annuel à la collectivité (CRACL) 2025
- DCM_2026_40 – ZAC du Clos Bruneau : Modification du CPAUPE de la Tranche 3
- DCM_2026_41 – Travaux de Rénovation Energétique de la Mairie : Proposition d'avenant n°01 au marché de Maîtrise d'œuvre.

☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺



Le Maire,

Emmanuel DUFAY.



La secrétaire de séance,

Anne-Laure SENOCQ.

Les membres du Conseil Municipal,

M. DUFAY Emmanuel		M. PERALEZ David	
Mme ROBIN Marie-Alice		Mme TESSIER Chritel	Absente. A donné pouvoir à M. DUFAY.
M. ROBIN Gérard		Mme CHAMBARD-BLANC Maryline	
Mme CHENIOUR Marina	Absente. A donné pouvoir à Mme CHAMBARD-BLANC.	M. d'ETAT Guillaume	Absent. A donné pouvoir à M. BRIAUDEAU.
M. BRIAUDEAU Frédéric		Mme KOPP Emilie	Absente.
Mme SENOCQ Anne-Laure		M. POTIER Kévin	
M. BARTCZAK Christophe		M. AUDAX Anthony	
M. REBY Patrick		M. POITOU Bertrand	

Mme GAYE Pascale		M. HOULARD Pascal	
M. MORISSET Pascal		Mme CARIOU Nathalie	
Mme BOMPAS Christelle		Mme MERY-PERREAU Anne	
Mme DAHURON Patricia			